

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° D 2013-10 du 13 mai 2013 portant désignation du responsable intérimaire des activités médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement d'un établissement de transfusion sanguine à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1330433S

La personne responsable des médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4211-10, R. 4211-32 et R. 4211-37 à R.4211-39;

Vu la décision n° N 2013-06 du président de l'Établissement français du sang nommant Mme Anne Fialaire-Legendre en qualité de personne responsable des médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement à compter du 8 mai 2013,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Emmanuelle COTTO est désignée en qualité de responsable intérimaire des activités médicaments de thérapie innovante préparés ponctuellement de l'Établissement français du sang Aquitaine Limousin, site de Bordeaux, à compter du 13 mai 2013.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 13 mai 2013.

*La personne responsable des médicaments  
de thérapie innovante préparés ponctuellement,*  
A. FIALAIRE-LEGENDRE

*Visa.* – M. Azzedine ASSAL, directeur de l'Établissement français du sang Aquitaine Limousin.